

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 MAI 2025**

Date de la convocation : 12 mai 2025

transmise le : 12 mai 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 21

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER, Monsieur Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Olivier RIENDINGER donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne pouvoir à Monsieur Denis RIEDINGER, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Caroline OFFERLE

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu HIRSCH

2025-053 Soutien aux communes de Vendenheim et Reichstett

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré vote une motion de soutien aux communes de Vendenheim et Reichstett qui sollicitent le retrait des arrêtés préfectoraux et l'interdiction de nouveaux produits de stockages dangereux et explosifs.

Pour extrait conforme à Hoerd, le 27.05.2025
Publié le 27.05.2025
Transmis à la Préfecture le 27.05.2025
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Mathieu HIRSCH

Le Maire
Denis RIEDINGER



REICHSTETT



COPIE COMMUNE DE REICHSTETT

République Française DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Le Maire
Georges SCHULER

Reichstett, le 6 mars 2025

M. le Préfet
de la Région Grand est
Préfet du Bas-Rhin
Préfecture du Bas-Rhin

67070 STRASBOURG CEDEX

LETTRE RECOMMANDEE AR

Objet : recours gracieux
Demande de retrait des arrêtés du Préfet

- en date du 10 janvier 2025
- en date du octobre 2024

Monsieur le Préfet

Je viens d'être destinataire par courriel en date du 27 février 2025, de la part de M. Jean-Claude BOURLIER, « rédacteur procédures environnementales », des arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral du 24 octobre 2024 instituant des servitudes d'utilité publique sur les territoires de Reichstett et de Vendenheim autour des installations de stockage et de transfert de gaz naturel liquéfié (GNL) exploitées par la société WAGRAM TERMINAL sur le territoire de la Commune de VENDENHEIM
- Arrêté préfectoral du 10 janvier 2025 autorisant la société WAGRAM TERMINAL à exploiter un dépôt cryogénique et des installations de transfert de gaz naturel liquéfié (GNL) sur le territoire des communes de Vendenheim et de Reichstett

Pourquoi n'y a-t-il eu aucune concertation préalable, ou au moins information du projet de prise de cette décision allant à l'encontre des intérêts de la Commune et de sa population, et pourquoi une transmission aussi tardive au Maire de Reichstett ?

C'est prendre peu de considération des instances locales et des populations directement impactées par de telles décisions.

.../...

Je vous rappelle que le Conseil Municipal en date du 2023 avait fait connaître sa ferme opposition à ce projet de création d'un dépôt cryogénique et d'installation de transferts de gaz naturel liquéfié, en vous adressant cette délibération, de même que les communes voisines et la joindre au dossier d'enquête publique par l'intermédiaire du commissaire enquêteur.

Malgré ces oppositions, vous avez autorisé ces travaux et conformément aux arguments développés dans la délibération du conseil municipal de Reichstett en date du 9 octobre (voir pièce jointe) je demande le retrait des arrêtés cités ci-dessus et je déplore cette absence d'écoute des représentants des communes concernées et qu'il soit fait peu de considération des craintes justifiées de la proche population de Reichstett et plus particulièrement de l'Echo-quartier « les Vergers de Saint Michel » (pas moins de 500 logements en cours de construction sur la période 2022 à 2028).

Le Conseil Municipal, les habitants de ce quartier, ainsi que l'ensemble de la population Reichstettoise est dépitée par votre décision qui augmente son exposition à des risques d'explosions qui peuvent avoir des conséquences létales et de blessures graves, ainsi que de dommages aux biens, aussi bien par l'installation des citernes de stockage, le stationnement de wagons que le trafic de poids lourds transportant ces produits dangereux et explosifs.

Par conséquent, je sollicite de votre part le retrait gracieux de ces deux arrêtés préfectoraux et l'interdiction d'implantation de tout nouveau stockage de produits dangereux et explosifs exposant nos populations.

Conformément à la réglementation en vigueur relative au recours contentieux, en l'absence de retrait des deux décisions concernées, je me réserve la possibilité de solliciter leur annulation devant le tribunal administratif de Strasbourg, en application de l'article R514-3-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.


Le Maire
Géorgès SCHULER

PJ : délibération du conseil municipal du 9 octobre 2023, pour rappel

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250520-2025-053-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025



COMMUNE DE REICHSTETT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres élus : 27
 Membres en fonction : 26
 Présents : 17
 Absents : 9
 dont procurations : 7

Séance du 9 octobre 2023 à 19 h 30

Convocation du 3 octobre 2023

Sous la Présidence de Georges SCHULER, Maire

Secrétaire de séance : Najet BOUKRIA

Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'un dépôt cryogénique et d'installation de transferts de GNL à Vendenheim

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2023, portant ouverture d'une enquête publique unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de servitudes présentées par la société Wagram Terminal pour le projet de création d'un dépôt cryogénique et d'installation de transferts de GNL à Vendenheim ;

Vu le dossier d'enquête public consultable en Mairie et sur internet, et après avoir pris connaissance du projet et de son impact sur le proche environnement, et notamment sur les risques pour la population des zones d'habitation et d'activités proches ;

Vu les remarques formulées par nombre de Reichstettois sur le registre d'enquête, ainsi que les réactions du public lors de la réunion publique du 15 septembre 2023 à la salle des fêtes de Reichstett ;

Vu les avis des conseils municipaux des communes voisines de la Commune ;

Considérant que cette implantation est située au sud du site de Wagram, proche de zones d'habitat et d'activités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis DEFAVORABLE à ce projet de dépôt cryogénique et d'installation de transferts de Gaz Naturel Liquéfié, qui aura inévitablement comme conséquence d'augmenter les cercles de danger autour du site de Wagram Terminal et de limiter l'urbanisation par des projets respectueux de l'environnement ;

lp

REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2023

Application de la loi n° 2023-10-01

03_0E-067-216702050-20250520-2025-053-DE

Accusé de réception en préfecture
 067-216702050-20250520-2025-053-DE
 Date de télétransmission : 27/05/2025
 Date de réception préfecture : 27/05/2025

S'OPPOSE fermement à toute augmentation d'activité exposant la population proche à des risques supplémentaires, notamment d'explosion, d'émission de gaz dangereux et de pollution pour les zones d'habitat et d'activités proches (l'Ecoquartier « Les Vergers de Saint-Michel » et « l'Ecoparc rhénan ») qui résulteraient de ce stockage de gaz et de la manipulation par le transfert des wagons vers les sphères, puis des sphères vers les poids lourds,

S'OPPOSE à toute activité qui aura pour conséquence l'augmentation du trafic routier dangereux, dont la circulation mettrait en danger les populations des zones habitées traversées,

S'OPPOSE à ce que ce projet remette en cause le projet de liaison par piste cyclable de l'Ecoparc rhénan prévu par l'Eurométropole de Strasbourg,

S'OPPOSE à ce projet qui pourrait mettre en cause toute implantation de nouvelles installations dans cette zone à vocation industrielle, notamment de production d'électricité par panneaux photovoltaïques ou de méthanisation,

S'OPPOSE à ce projet au motif que le dossier d'enquête public ne fait nullement état des incidences et de l'exposition des populations proches du fait d'un cumul des risques d'explosion et qu'il ne présente aucun zonage cumulé des différents risques du site de Wagram terminal (cumul des risques existants avec les risques induits par le projet),

S'OPPOSE à ce projet qui pourrait compromettre le cadencement du Réseau Express Métropolitain Européen du fait de l'arrivée de ce trafic supplémentaire de produits dangereux sur le réseau SNCF.

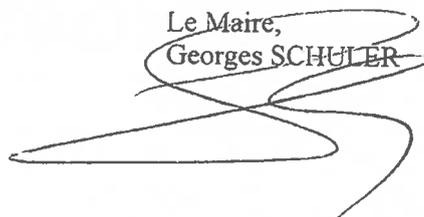
ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Reichstett, le 12 octobre 2023

La Secrétaire de séance,
Najet BOUKRIA



Le Maire,
Georges SCHULER



REC. EN PREFECTURE

14/05/2025

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250520-2025-053-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

COMMUNE DE REICHSTETT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres élus : 27
Membres en fonction : 26
Présents : 17
Absents : 9
dont procurations : 7

Séance du 9 octobre 2023 à 19 h 30

Convocation du 3 octobre 2023

Sous la Présidence de Georges SCHULER, Maire

Secrétaire de séance : Najet BOUKRIA

Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'un dépôt cryogénique et d'installation de transferts de GNL à Vendenheim

Vu l'arrêté préfectoral du 11 août 2023, portant ouverture d'une enquête publique unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de servitudes présentées par la société Wagram Terminal pour le projet de création d'un dépôt cryogénique et d'installation de transferts de GNL à Vendenheim ;

Vu le dossier d'enquête public consultable en Mairie et sur internet, et après avoir pris connaissance du projet et de son impact sur le proche environnement, et notamment sur les risques pour la population des zones d'habitation et d'activités proches ;

Vu les remarques formulées par nombre de Reichstettois sur le registre d'enquête, ainsi que les réactions du public lors de la réunion publique du 15 septembre 2023 à la salle des fêtes de Reichstett ;

Vu les avis des conseils municipaux des communes voisines de la Commune ;

Considérant que cette implantation est située au sud du site de Wagram, proche de zones d'habitat et d'activités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis DEFAVORABLE à ce projet de dépôt cryogénique et d'installation de transferts de Gaz Naturel Liquéfié, qui aura inévitablement comme conséquence d'augmenter les cercles de danger autour du site de Wagram Terminal et de limiter l'urbanisation par des projets respectueux de l'environnement ;



S'OPPOSE fermement à toute augmentation d'activité exposant la population proche à des risques supplémentaires, notamment d'explosion, d'émission de gaz dangereux et de pollution pour les zones d'habitat et d'activités proches (l'Ecoquartier « Les Vergers de Saint-Michel » et « l'Ecoparc rhénan ») qui résulteraient de ce stockage de gaz et de la manipulation par le transfert des wagons vers les sphères, puis des sphères vers les poids lourds,

S'OPPOSE à toute activité qui aura pour conséquence l'augmentation du trafic routier dangereux, dont la circulation mettrait en danger les populations des zones habitées traversées,

S'OPPOSE à ce que ce projet remette en cause le projet de liaison par piste cyclable de l'Ecoparc rhénan prévu par l'Eurométropole de Strasbourg,

S'OPPOSE à ce projet qui pourrait mettre en cause toute implantation de nouvelles installations dans cette zone à vocation industrielle, notamment de production d'électricité par panneaux photovoltaïques ou de méthanisation,

S'OPPOSE à ce projet au motif que le dossier d'enquête public ne fait nullement état des incidences et de l'exposition des populations proches du fait d'un cumul des risques d'explosion et qu'il ne présente aucun zonage cumulé des différents risques du site de Wagram terminal (cumul des risques existants avec les risques induits par le projet),

S'OPPOSE à ce projet qui pourrait compromettre le cadencement du Réseau Express Métropolitain Européen du fait de l'arrivée de ce trafic supplémentaire de produits dangereux sur le réseau SNCF.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Reichstett, le 12 octobre 2023

La Secrétaire de séance,
Najet BOUKRIA



Le Maire,
Georges SCHULER

